

# Actualités sur...

## ... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville  
ORIV Alsace

### VIE DE L'ASSOCIATION

#### PERSPECTIVES

##### « LA TENTATION ANTISEMITE EN FRANCE ET EN ALSACE »

Le **jeudi 26 janvier 2006**, nous vous proposons cette **rencontre de l'ORIV** en présence de **Michel WIEVIORKA**, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Elle se déroulera à la **Maison des associations** (1a place des Orphelins) à **Strasbourg** de **18h15 à 20h30** où nous espérons une qualité de débat au moins égale à celle du 16 octobre 2004.

Après un **état des lieux des violences antisémites** actuellement identifiées en France, l'intervenant explicitera les **causes spécifiques** qui ont été **identifiées en Alsace**.

*N'hésitez pas à diffuser l'information dans vos réseaux...ou à nous contacter pour tous renseignements complémentaires...*

#### ACTUALITES

##### RETOUR SUR LES « VIOLENCES URBAINES »

A l'initiative du CLAPEST et de l'ASTTU a eu lieu le 3 décembre 2005, à Strasbourg, un premier temps d'échanges entre acteurs autour des « violences urbaines ». Ces 2 structures ayant considéré que les événements que nous avons connus dans les quartiers populaires durant un mois mobilisent beaucoup d'acteurs, ont proposé qu'à l'occasion de cette réunion s'exprime une parole des acteurs des quartiers, des associations et des professionnels en prise avec cette réalité afin d'identifier les situations, de comprendre les enjeux et de tenter de dégager collectivement des pistes d'actions. L'ORIV a souhaité s'inscrire dans cette réflexion collective dans la mesure où l'association avait déjà été amenée à faire connaître son point de vue sur le sujet (cf. article DNA du 23/11/05 « Situation de désespérance »). La richesse des échanges et l'importance du sujet ont incité les acteurs présents à s'engager sur un travail sur la durée. Plusieurs perspectives ont été évoquées :

- la production d'analyses écrites (notamment la réalisation d'un numéro spécial du CLAP'S avec les contributions des uns et des autres),
- la mise en place d'une veille sur cette question,
- l'organisation de temps d'échanges et de débat entre acteurs.

Dans le cadre de ce dernier point, l'ORIV organise le **Samedi 14 janvier 2006**, à la **Maison des Associations** à Strasbourg, **une table ronde en présence d'acteurs associatifs et de terrain afin de poursuivre l'analyse**.

Cette initiative a donné lieu, par ailleurs, à l'organisation d'une conférence de presse commune (ASTTU, Clapest et ORIV) le Jeudi 8 décembre 2005 (cf. article DNA du 9/12/05 « Notre société est à la croisée des chemins »).

*Pour plus de renseignements contactez l'ORIV*

#### RETOUR SUR

##### « VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES « GENS DU VOYAGE ».

La matinée d'échanges sur "L'habitat pour les « populations sédentarisées » : un défi pour tous", a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2005 en présence d'une quarantaine de participants :

Suite colonne ci-contre

élus et techniciens de collectivités locales, de la CAF, de bailleurs sociaux, de la Sonacotra, et des salariés associatifs...

A partir de l'exposé de **Luc MONNIN**, architecte à Toulouse, nous avons pu prendre toute la mesure des **précautions politiques, juridiques et sociales** qu'il faut avoir à l'esprit avant, pendant et après l'implantation d'un projet d'habitation en direction de familles nomades sédentarisées.

L'importance d'**adapter chaque construction à l'histoire des personnes** qui vont y vivre et **l'inscription de ce bâti dans l'espace urbain** sont les deux enjeux qui ont été centraux lors de ce temps de rencontre. La table-ronde, au-delà des projets techniques, a permis la présentation de la démarche de **Kingersheim**, qui a mis l'accent sur l'importance des actions à mener en direction des **familles** et celle de **Châtenois**, qui a explicité les **impacts politiques** d'engager de telles initiatives. L'expérience d'auto-construction de **Mutzenhouse** a mis en lumière un mode de faire original, dans le cadre d'une démarche d'**accession à la propriété**. En 2006, l'ORIV réfléchira sur les poursuites envisageables de ce travail.

##### PERSONNES AGEES IMMIGREES... DANS LE BAS-RHIN

Le 24 novembre 2005 a eu lieu la réunion de synthèse permettant la restitution des éléments d'**état des lieux et les réflexions** en vue de la mise en œuvre du 5<sup>ème</sup> axe du plan d'Actions du Conseil général du Bas-Rhin en faveur des personnes âgées. Cet axe vise à développer l'**information gérontologique en direction des migrants vieillissants** et à prendre en compte les **spécificités de ces publics** par les **services d'aide à domicile** et au sein des **établissements d'accueil**.

Dans le cadre de l'élaboration de cet état des lieux, l'ORIV a accompagné le Conseil général dans ses réflexions en réalisant notamment un **document statistique** permettant d'établir les communes de résidence des 12 938 migrants âgées de plus de 60 ans. Ils représentent 15,7% de la population immigrée soit 6,7% de la population du département. On observe qu'actuellement 45% des immigrés âgés sont plutôt originaires d'un pays européen (Allemands, Italiens) mais, comme au niveau national, les populations de plus de 60 ans, originaires du Maroc ou de Turquie vont doubler d'ici cinq ans. Il est prévu de poursuivre ce travail d'accompagnement en 2006.

*« Les personnes âgées immigrées dans le Bas-Rhin : quelle réalité ? », Analyse statistique de la présence de la population âgée immigrée – Bas-Rhin, ORIV, novembre 2005, 15 p. Téléchargeable sur notre site internet.*

Suite colonne au dos

# ZOOM DU MOIS

## LOGEMENT : ZOOM EN ALSACE

### COMITE DE SUIVI DE L'ORIV

Ce rendez-vous bi-annuel entre l'association ORIV et ses financeurs (inscrits au Contrat de Plan Etat-Région) a eu lieu le 1er décembre.

Ce temps de travail a été l'occasion de **rendre compte des premiers éléments de bilan de l'année 2005** et d'évoquer le **programme de travail 2006**. Celui-ci est sous-tendu, comme chaque année, par le souci de répondre à la fois aux défis de la société, mais aussi de se donner les moyens d'anticiper, d'observer dans la durée un certain nombre d'évolutions. L'ORIV a souhaité engager son action en 2006 autour de **cinq axes d'intervention** :

■ La lecture que fait l'ORIV des événements l'incite à travailler afin de **rendre visible les enjeux en terme de citoyenneté** (Axe 1). Le lien social s'appuie en effet sur la possibilité d'être et de se sentir citoyen. Il s'agit de comprendre aujourd'hui les difficultés à participer et à se sentir appartenir à son lieu de vie. L'accent sera mis sur la compréhension de ces mécanismes au niveau de certains territoires et publics.

■ La cohésion sociale et donc la capacité à vivre ensemble, semble également être mis en danger en raison des représentations et des pratiques qui sont à l'œuvre. L'ORIV poursuit donc son action afin de **prévenir et lutter contre les discriminations** et plus largement **agir sur les représentations** (Axe 2).

■ Assurer le lien social c'est aussi agir sur la cohésion nationale. La **présence de nouveaux migrants** ainsi que les **processus d'intégration des immigrés** présents depuis quelques années requiert une connaissance et la mise en œuvre de politiques adaptées (Axe 3).

■ Connaître et reconnaître l'autre ne suffit pas pour favoriser le lien social, un certain nombre de **conditions peuvent favoriser le vivre ensemble** (Axe 4) comme des conditions de vie optimisées, l'implication et la participation des familles, la mixité....

■ Une action efficiente dans ces différents domaines suppose également de disposer d'une **capacité de prospective et d'observation** permettant d'apprécier les évolutions au niveau des territoires et des populations (Axe 5).

Compte tenu de l'ampleur du programme et des discussions suscitées, le comité de suivi sera à nouveau réuni (début février) afin de valider définitivement le contenu du programme et de traiter de l'avenir de l'ORIV (engagement des discussions concernant l'après 2006 correspondant à la fin du Contrat de Plan Etat Région).

### ZOOM DU MOIS

Le numéro 21 d'Actualités sur... l'intégration et la ville, traitait de la crise du logement en France et notamment des solutions envisagées par l'Etat sur le plan national pour l'enrayer. Les événements survenus au cours de la période d'octobre-novembre ont en partie remis cette **question du logement** et plus globalement de la concentration de certaines **formes d'habitat au niveau de certains territoires**, au centre des débats. L'explication de ces **difficultés** peut être trouvée tout à la fois dans les **caractéristiques locales des territoires** que dans la **difficile appropriation** de cette question au niveau d'un certain nombre d'entre eux (le non respect de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains –SRU– en est un exemple). La dernière note de conjoncture du BTP produit par le CEBTP Alsace (décembre 2005) titre son édito sur « Alsace, la belle endormie ». Le bilan est sans complaisance : « Elle ronronne, satisfaite de ses acquis et pourtant ses piliers se fissurent [...] Pour les logements, toute la chaîne est affectée par un manque de prise de conscience. L'habitat social n'est pas le seul à souffrir de défaillance. La flambée des prix dans l'immobilier et la hausse des loyers sont le résultat d'une insuffisance de l'offre ». ... Dans le même temps des **initiatives** sont à l'œuvre. Les différents articles de ce dossier tentent de rendre compte, par de rapides éclairages, de ces aspects. Vous trouverez dans le supplément à ce numéro, la présentation d'un outil d'aide à la décision dans le domaine du logement : les **observatoires de l'habitat**.

### Habitat, le contexte régional

L'Alsace fait actuellement face à une **envolée, des prix liés au bâti** (à l'achat et à la location), et de ceux liés à **l'achat de foncier**. Ce contexte de cherté du foncier est notamment un problème en ce qui concerne la **maîtrise des coûts des opérations d'habitat social**.

Comment en effet respecter les objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, SRU (un parc minimum de 20 % de logement sociaux dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants) du 13 décembre 2000, lorsque les **terrains disponibles sont de plus en plus rare et chers**. Cela engendre un nombre croissant de demandes insatisfaites (15 187 au 01/07/04 dans la CUS avec un temps d'attente de plus de 10 mois en moyenne<sup>1</sup>). Des pistes ont été évoquées par l'Adeus et le CAUE 67, afin de répondre aux questions que se posent les professionnels et les élus alsaciens. Elles ont travaillé sur la **diversité des formes de l'habitat** et un concept appelé **l'habitat intermédiaire**<sup>2</sup>. Cet habitat permettrait notamment une réduction des coûts liés au foncier, tout en garantissant une mixité urbaine et sociale dans des opérations à taille humaine et dans une logique de développement durable. Il assure une économie de l'espace par sa forme urbaine proche de celle des collectifs et propose généralement des extérieurs privatifs tout comme l'habitat individuel. De récentes opérations ont été réalisées sur ce modèle : cité des Aviateurs à Strasbourg et cité Manifeste à Mulhouse.

<sup>1</sup> Adeus, *Les notes de l'observatoire de l'habitat*, juin 2005.

<sup>2</sup> CAUE 67, *Diversité des formes de l'habitat*, mai 2003 / Adeus, *L'habitat intermédiaire*, déc. 2004.

### Application de la loi SRU en Alsace

Dans ce contexte et en écho aux interventions nationales et à la mise en avant de la question de l'insuffisance des logements sociaux et de l'inadaptation de leurs implantations, la presse régionale des deux derniers mois, a mis l'accent sur le **nombre de logements sociaux construits en Alsace**.

Ainsi, l'article des DNA du 3 octobre, revient sur la signature, en mai 2004, entre les préfets Thénault et Masseron et 23 bailleurs sociaux, de contrats visant à accroître la production de logements locatifs sociaux en Alsace. Cette démarche s'inscrivait dans un plan national de soutien de la construction qui devait permettre la réalisation de 90.000 unités. Ce sont 1.552 logements qui étaient prévus sur le territoire alsacien contre 1371 finalement réalisés en 2004. Cet article pointe aussi le fait que l'on compte en moyenne 55 logements aidés pour 1.000 habitants dans la région, alors que la moyenne nationale est de 70 logements aidés pour 1.000.

■ Une des raisons qui expliquent ces résultats, est le non respect par certaines communes alsaciennes du minimum fixé par la loi SRU de 20% de logements locatifs sociaux par rapport au nombre de résidences principales.

Un article des DNA (16 novembre) rappelle que l'esprit de la loi SRU est de « mieux répartir le logement social sur le territoire pour lutter contre les phénomènes de concentration et de ghetto, qui ne sont pas étrangers aux événements de ces derniers jours et au malaise des banlieues depuis plus de vingt ans. »

■ L'article des DNA du 18 novembre pointe un autre aspect important de la loi : « le seuil de 20% ne doit pas faire oublier que la mixité sociale doit aussi être gérée à l'échelle communale pour ne pas concentrer tous les logements en question dans les mêmes quartiers ».

■ Au-delà des intentions, un article des DNA du 10 novembre, signale les 29 communes alsaciennes sur les 36 concernées par la loi SRU qui sont en dessous du seuil de 20% de logements sociaux. « Mais les raisons de la non application par ces communes de la loi diffèrent. Les unes éprouvent des difficultés pour trouver des occasions et des terrains où réaliser des programmes sociaux, les autres sont suspectées de préférer payer le prélèvement et financer ainsi des logements sociaux ailleurs plutôt que d'engager une véritable politique communale de logement social. »

■ Dans l'article de l'Alsace du 18 novembre, c'est le Secours catholique qui s'inquiète des répercussions de la non application de la loi SRU par certaines communes alsaciennes. Il faudrait 11359 logements sociaux supplémentaires dans le Bas-Rhin pour satisfaire aux critères de la loi et 8789 dans le Haut-Rhin.

## La mixité... tous les territoires concernés

Les débats autour de la notion de mixité mettent le plus souvent l'accent sur la mixité sociale (euphémisme permettant de ne pas parler de mixité « ethnique » ou « culturelle ») dans l'habitat social.

Mais au-delà de cette dimension, qui en elle-même pose un certain nombre de questions et de limites, l'enjeu inhérent à la notion de mixité suppose également une **répartition des formes d'habitat dans l'espace susceptible de favoriser cette mixité souhaitée**. La loi Solidarité et Renouvellement Urbains, comme on vient de le rappeler, renvoie à cette double dimension. Ce second volet est souvent passé sous silence or il constitue une des conditions d'un desserrement de la tension locative dans certains espaces et de la non-ségrégation de certaines populations.

Par ailleurs, pour les territoires eux-mêmes, il peut y avoir un enjeu de développement à diversifier les formes d'habitat. La démarche engagée par le **Pays Bruche Mössig Piémont**, depuis plus de quatre ans, répond à ce souci et s'inscrit dans une **démarche volontaire portée par les élus locaux**. L'ORIV a été amené à accompagner cette réflexion.

Le point de départ consistait à « définir une politique concertée de l'habitat à l'échelle du pays et de formuler des propositions d'actions concrètes ». Compte tenu de l'enjeu, du sujet et du contexte local (le périmètre d'études du pays est composé d'environ une centaine de communes), il a fallu mettre en place une méthode adaptée. Le choix a donc été de mener une **réflexion globale pour doter le pays d'orientations pertinentes**, tout en établissant une **connaissance des situations, de l'existant, des contextes locaux, au niveau communal** (niveau d'intervention et de décision principal en matière d'habitat). Sur cette base, il s'agissait, dans un second temps, de **dégager des pistes communes dans un souci de développement équilibré des territoires** qui composent le périmètre du Pays.

Ainsi, plusieurs démarches différentes et complémentaires ont été engagées tout à la fois afin d'identifier les enjeux, de comprendre les stratégies (conscientes ou non) à l'œuvre, de faire évoluer les perceptions de la question et de concevoir des réponses possibles :

- Analyse des données permettant de disposer d'une photographie des caractéristiques de l'habitat sur le territoire et de leur évolution,
- Identification des situations locales, des acteurs, du sens de leur intervention,
- Identification des attentes des élus,
- Organisation de moments d'échanges et de débats au sein de la commission

sur la base de la restitution des éléments analysés avec production de documents supports,

■ Visite sur site d'expériences pour montrer des réalisations de logements aidés et la diversité des opérations,

■ Organisation de tables rondes thématiques pour traiter les problématiques relevées auprès des élus dans une approche concrète, en associant des personnes ressources.

Ce qui est apparu dans le cadre de cette démarche c'est que le diagnostic qui peut être établi sur le territoire s'avère, à première vue et dans l'immédiateté, globalement positif même si les réalités locales sont contrastées. En effet, l'ensemble des indicateurs et réflexions fait apparaître un territoire marqué par une dynamique positive du fait : d'une démographie dynamique, mais aussi de sa situation, de son attractivité et d'une forte croissance en terme d'habitat.

Toutefois une analyse plus fine, par populations et par territoires, intégrant une dimension prospective souligne des faiblesses. En effet c'est une politique de l'habitat centrée sur le court terme présentant des risques d'essoufflement et de déséquilibres en raison des contraintes relevant du foncier mais aussi de l'image négative du logement collectif qui ne permet pas de construire une offre diversifiée de « produits » logement. C'est un territoire sous influence des « nouveaux arrivants » au détriment de la demande interne au territoire marquée par une évasion des jeunes et des besoins en logement à prix accessible. Par ailleurs c'est un territoire aux disponibilités foncières de plus en plus restreintes. De ce fait on arrive à une situation de décalage entre l'offre et la demande de logements, aggravée par une image fortement négative du logement social. Tous ces éléments concourent à créer un territoire diversifié avec des secteurs présentant des risques de décrochage.

Fort de ces constats les élus ont souhaité s'inscrire dans une politique de l'habitat concertée et volontaire. La Charte de Pays met en avant leur souhait de travailler ensemble et au bénéfice de tous les habitants et donc de recourir à une politique globale de l'habitat reposant sur le développement d'une gestion autonome du foncier et la conception d'une offre de « produits logement » diversifiée. Concrètement trois axes sous-tendent la politique d'habitat sur le secteur :

- Développer une offre de logement et des formes d'habitat pouvant répondre aux besoins non couverts. Ce qui suppose à la fois de développer le logement aidé mais aussi de valoriser le parc privé,
  - Optimiser l'utilisation de l'espace et le foncier disponible tout en créant des logements,
  - Accompagner les populations dans l'accession ou le maintien dans un logement.
- Pour aller plus loin : Synthèse des travaux Commission Habitat du Pays Bruche Mössig Piémont (document disponible à l'ORIV)*

## La refondation de la politique de la Ville

Propositions du CNV (Conseil National des Villes), septembre 2005

Le mandat du CNV (2002-2005) arrivant à son terme, ses membres ont souhaité apporter leurs contributions à la réflexion actuelle sur le devenir de la politique de la ville. Ce document rend compte de leur analyse.

En introduction, les membres du CNV pensent qu'« au-delà du travail en cours sur la forme urbaine, et au-delà de l'effort de « réparation » développé par la Politique de la Ville, il faut maintenant s'intéresser aux causes mêmes de l'exclusion et du mal vivre en ville. Il faut mener la bataille dans tous les domaines - éducation, emploi, santé, développement économique, culture, transports... - simultanément, avec force et cohérence ».

Ce document vise à **poser les jalons d'une nouvelle politique de la ville**, qui s'appuierait sur certains fondamentaux et qui investirait des domaines trop peu explorés.

Au niveau des fondamentaux, le CNV rappelle les aspects suivants :

- La politique de la ville se doit d'être une **politique interministérielle et transversale**.
- Il s'avère nécessaire de maintenir un **positionnement fort de l'Etat**, en articulation avec la décentralisation. L'Etat doit fixer les grandes priorités en tant que garant de l'équité territoriale et sociale. Il doit aussi être partenaire des acteurs et pouvoirs locaux pour compenser les difficultés voire se substituer à ces derniers en cas de défaillance.
- La politique de la ville ne peut se passer d'**équipe de maîtrise d'ouvrage** à l'échelle locale.
- Elle s'appuie sur **la notion de contrat** et doit pouvoir **consolider les acteurs associatifs**, partenaires incontournables.

Par ailleurs **d'autres questions nécessitent d'être investies**. Le CNV cite celles liées à l'école et l'éducation, à l'immigration et l'intégration, à la lutte contre les discriminations, à la nécessaire association des acteurs économiques à la politique de la ville... La contribution s'achève sur une interpellation : « ... le CNV ne peut que dire son inquiétude de voir, une fois encore, cette politique essentielle et complexe disparaître de l'agenda officiel du gouvernement et changer de mains au plan gouvernemental au moment où un plan d'action cohérent semblait émerger après une large concertation et une importante mobilisation ».

Téléchargeable sur : <http://www.ville.gouv.fr/pdf/cnv/refondation.pdf>

## L'information statistique sur la ville... accessible à tous

Sur le site de la Délégation Interministérielle à la Ville on trouve un accès direct au SIG (Système d'information Géographique) qui met à disposition de tous les acteurs des **données statistiques sur les contrats de ville et les ZUS** (Zones Urbaines Sensibles). Les données disponibles émanent de l'INSEE (Recensement Général de la Population) ou encore de l'ANPE.

Adresse du site : <http://212.208.99.50/extra/sigville/new/index.php>

## La rénovation urbaine en Région

L'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) créée depuis 2004, **finance des projets de renouvellement urbain** principalement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. A ce jour 144 projets sont passés en Comité d'engagement dont 86 ont donné lieu à la signature d'une convention. Sur le **plan régional seul deux projets ont été validés** en comité d'engagement : celui de Strasbourg-Neuhof (signature d'une convention le 7 novembre) et celui de Mulhouse (en cours de finalisation).

Adresse du site : <http://www.anru.fr>

## NOUVEAUTES

### OUVRAGES

ALLEN Barbara, BONETTI Michel, **Stratégies de gestion de l'habitat social et Dynamiques résidentielles**, Mame la Vallée, CSTB, 2004, 291 p. (Recherche)

BERTONCELLO Brigitte, BREDELOUP Sylvie, **Colporteurs africains à Marseille : un siècle d'aventures**, Paris, Autrement, 2005, 167 p. (Français d'ailleurs, peuple d'ici)

BACQUE Marie-Hélène, REY Henri, SINTOMER Yves, **Gestion de proximité et démocratie participative : Une perspective comparative**, Paris, La Découverte, 2005, 320 p. (Recherches)

DELTOMBE Thomas, **L'islam imaginaire**, La construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005, 2005, 384 p. (Cahiers libres)

DIMINESCU Dana (Dir.), **Visibles mais peu nombreux, Les circulations migratoire roumaines**, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2004, 340 p.

DURET Pascal, **Les larmes de Marianne** : Comment devient-on électeur FN ?, Paris, Armand Colin, 2004 - 208 p. (Individu et Société)

FERRY Luc, LIPOVETSKY Gilles, TODOROV Tzvetan, WINOCK Michel, GUENAIRE Michel, Conseil d'analyse de la société, **Pour une société de la nouvelle chance, Une approche républicaine de la discrimination positive**, Paris, La documentation Française, 2005, 328 p.

GALLOU Rémi, **Le vieillissement des hommes immigrés isolés en foyer**, Paris, CNAV, 2005, 115 p.

KADRI Aïssa, PREVOST Gérard, **Mémoires algériennes**, Paris, Syllepse, 2005, 170 p.

LEFRESNE Florence, **Les jeunes non qualifiés, Paris**, La documentation Française, 2005, 120 p., (Problèmes politiques et sociaux n°915)

LE PORS Anicet, **Le droit d'asile**, Paris, PUF, 2005, 128 p. (Que sais-je ? n°3733)

MULLER Laurent, de TAPIA Stéphane, HAU Michel (préface), RAPHAEL Freddy ( Postface), **La création d'entreprise par les immigrés : Un dynamisme venu d'ailleurs**, Paris, L'Harmattan, 2005, 268 p. (Compétences Interculturelles)

VINSONNEAU Geneviève, **Contextes pluriculturels et identités : Recherches actuelles en psychologie sociale**, Fontenay-sous-Bois, Sides, 2005, 219 p.

**Directrice de publication** : Murielle Maffessoli

**Rédaction** : Equipe de l'ORIV et Julien Viel

**Suivi et Contact** : Diane Hässig